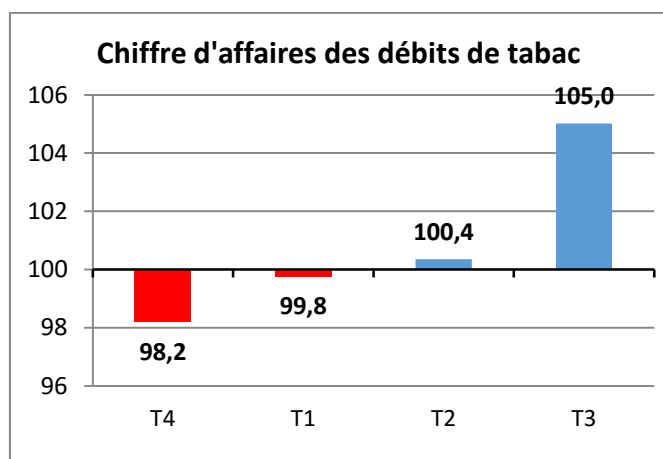


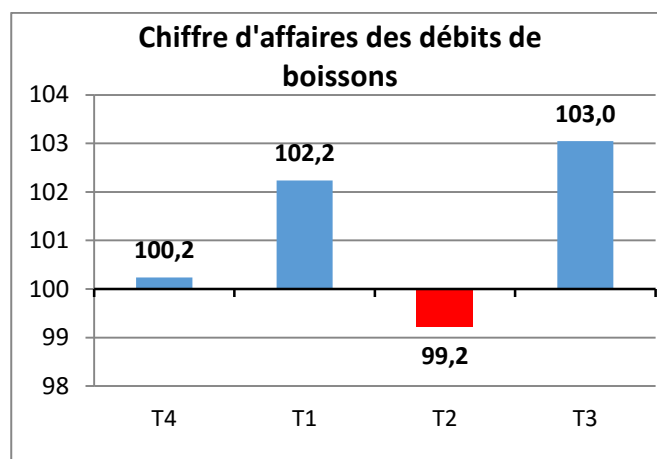
## Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des débiteurs de tabac (Naf 47.26Z) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 700 entreprises selon les trimestres.  
Lecture du graphique : l'indice 105,0 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 0,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.

Indice de chiffre d'affaires des débits de boissons (Naf 56.30Z) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 3 800 entreprises selon les trimestres.  
Lecture du graphique : l'indice 103,0 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 3 % par rapport au troisième trimestre 2015.

## L'actu économique du trimestre

### Le chiffre d'affaires

Fort rebond du chiffre d'affaires des débiteurs de tabac.

- Le chiffre d'affaires des buralistes a progressé de 5 % au cours du troisième trimestre 2016, par rapport au troisième trimestre 2015.
- Cette forte hausse du chiffre des professionnels du secteur mérite toutefois d'être interprétée avec une certaine prudence, tant elle tranche avec les évolutions des trimestres précédents.

Forte hausse de l'activité des débiteurs de boissons.

- Après une rechute au cours du deuxième trimestre, le chiffre d'affaires des débiteurs de boissons a progressé de 3 % au cours du troisième trimestre 2016 (par rapport au troisième trimestre 2015).

- Sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires du secteur est en progression de plus de 1 %.

### L'indice des prix du tabac

Un indice des prix relativement stable.

- L'indice des prix à la consommation de tabac est resté (quasi) stable au troisième trimestre 2016 (par rapport à 2015) avec une hausse de seulement 0,1 %.
- Il faut dire que les hausses se sont multipliées ces dernières années. Depuis 2008, l'indice des prix du tabac a en effet progressé de près de 40 %.
- Les pouvoirs publics réfléchissent d'ailleurs à procéder à une nouvelle augmentation des prix. Plusieurs dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale sont en effet en discussion à l'assemblée nationale dans le but d'accroître la pression fiscale sur cette industrie.

## L'actu juridique, fiscale et sociale

### Juridique

Lutte contre le tabagisme.

- Deux décrets tirent les conséquences, pour la partie réglementaire du code de la santé publique, de la nouvelle codification des dispositions relatives à la lutte contre le tabagisme réalisée par l'ordonnance du 19 mai

2016, portant notamment sur l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif et sur le paquet neutre.

- Ils précisent également les règles applicables en matière d'ingrédients et fixent le contenu des déclarations et des notifications. Ils déterminent les éléments et dispositifs qui contribuent à la promotion des produits du tabac.



- Enfin, ils fixent le quantum des amendes sanctionnant les infractions définies par l'ordonnance du 19 mai 2016.

**Précision sur les enseignes des débits de tabac.** Un décret précise que ces enseignes sont l'enseigne traditionnelle de la profession, communément appelée « carotte », l'enseigne commerciale apposée obligatoirement en façade de chaque débit et les pré-enseignes destinées à signaler la proximité d'un débit de tabac.

**Lutte contre la consommation excessive d'alcool.** Un décret fixe les types et caractéristiques d'objets incitant directement à la consommation excessive d'alcool dont la vente et l'offre sont interdites aux mineurs. Il s'agit des jeux, vêtements, accessoires de mode, éléments décoratifs, ustensiles et accessoires pour appareils électroniques dont la présentation, le logo, la dénomination ou le slogan incite directement à la consommation excessive d'alcool par un mineur.

**Modifications des formalités de création d'entreprise.** Un décret ajoute à la liste existante de nouvelles informations à communiquer au centre de formalités des entreprises par le créateur d'entreprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : numéro de sécurité sociale (personne physique), nature de l'activité exercée simultanément à l'activité faisant l'objet de la déclaration lorsqu'il y a pluriactivité, nature de la gérance lorsque l'entreprise est une société à responsabilité limitée.

**Identification des commerçants étrangers : précisions sur les pièces justificatives à produire au RCS.** Un arrêté précise les pièces justificatives d'identité à fournir au Registre du commerce et des sociétés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 lors d'une demande d'immatriculation.

### Fiscale

**Obligation d'utiliser un système de caisse ou un logiciel de comptabilité sécurisé.**

- L'administration fiscale a précisé l'obligation pour les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui

enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, d'utiliser un logiciel satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.

- A défaut de pouvoir justifier que le logiciel ou le système de caisse respecte les conditions prévues par la loi, par la production d'un certificat ou d'une attestation individuelle, l'assujetti à la TVA est passible d'une amende égale à 7 500 €.

**Instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018.**

- Cette réforme concernera tous les revenus d'activité (salaires et professions indépendantes), les retraites, les revenus de remplacement et les revenus fonciers.
- Pour les salaires et les revenus assimilés, l'impôt sera collecté par l'entreprise ou l'organisme versant les revenus, qui appliquera le taux d'imposition transmis de manière automatisée par l'administration fiscale.

### Sociale

**Aide à l'embauche du premier salarié.** Un décret prévoit que l'entreprise reste éligible à l'aide, au titre d'un nouveau contrat de travail, lorsqu'un premier contrat de travail conclu entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016 a été rompu pour motif de rupture de la période d'essai, de retraite, de démission, de licenciement pour faute grave, de licenciement pour faute lourde, de licenciement pour inaptitude ou de décès.

**Publication au journal officiel du 8 août 2016 de la loi « Travail ».** Elle comporte de très nombreuses dispositions ayant pour objectif la refondation du modèle social français, pour permettre notamment aux acteurs économiques de s'adapter aux changements du monde du travail : sécurisation du forfait annuel en jours, prise des congés payés dès l'embauche, définition du motif économique du licenciement, etc.

## L'actu du secteur

### L'actualité du secteur

**Le gouvernement accorde un coup de pouce aux buralistes.** Les buralistes ont obtenu de la part du gouvernement une revalorisation de leurs revenus. D'ici 5 ans, ils devraient toucher 8 % net du prix du paquet de cigarettes, contre 6,9 % aujourd'hui.

**24 % des français prêts à ouvrir un compte-NICKEL.** Selon l'Observatoire BVA/FBF 2016 de l'image des banques, de plus en plus de français se disent prêts à confier leur argent et opérations à des acteurs « non-bancaires ». Que ce soit

dans un supermarché (pour 26 % des personnes interrogées, contre 21 % l'an dernier), chez un buraliste (24 % contre 19 % en 2015) ou auprès d'un fournisseur d'accès à Internet (16 %, et même 26 % pour les 18-34 ans), les consommateurs sont prêts à ouvrir un compte auprès de nouveaux acteurs.